

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Gestion du personnel

Modalités d'attribution de
prime ou cadeau de départ
en retraite

Date de convocation
18 juin 2021

Date d'affichage
5 juillet 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Exprimés : 29

Le vingt-six juin deux mil vingt un à dix heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Guillaume FOUCHER, Christophe SHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Céline BORDIER, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Delphine LAINÉ

Procurations : Thierry MONTEL à Olivier GUILLAUME, Christine FONTAINE à Emmanuelle ATES, Véronique CORTES ROUX-latur à Jacky DONJON, Lionel FUENTES à Nathalie REBATEL, Florence YSARD JACOB à David ATES, Carine PIBOULEU à Christophe DUTHEIL, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Sarah COMMUNAL à Jean-Marc DEBAUGE, Jean-Claude BENGRIBA à Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT à Delphine LAINÉ

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Christophe DUTHEIL qui expose que, afin de pouvoir offrir un avantage au personnel communal dans le cadre d'évènements personnels de l'agent tel que le départ à la retraite, la commune doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cet avantage aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir une prime ou un cadeau aux agents à l'occasion d'un départ à la retraite.

Il propose de définir les modalités de montants suivants :

Durée	Montant de la prime ou du cadeau
De 0 à 10 ans de présence dans la collectivité	100,00 €
De 11 à 20 ans de présence dans la collectivité	200,00€
Au-delà de 21 ans de présence dans la collectivité	300,00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les modalités de versement d'une prime ou d'un cadeau de la valeur correspondant à l'occasion des départs en retraite dans les conditions fixées ci-dessus
- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		29

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

